



Évreux, le 24 avril 2015,

**CDEN**  
**Jeudi 23 avril 2015**

**Le préfet communique**

Je voudrais de façon très factuelle répondre à l'approche polémique et théâtrale qu'a choisie Monsieur Patrick BEZAULT de la FSU pour exprimer un jugement personnel sur le sens du dialogue social du préfet.

Heureusement rassuré par de nombreux témoignages de représentants du personnel à l'occasion de quelques plans sociaux d'entreprises pour lesquels j'ai pu, parfois, influencer favorablement l'orientation, je ne suis pas ébranlé par les déclarations à l'emporte-pièce que je viens de lire. En revanche, je souhaite préciser les choses.

L'article 7 du décret du 14 août 1985 prévoit que le CDEN peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fondement du service public d'enseignement dans le département, au titre des compétences de l'État et également au titre des compétences du département « sur l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires, le programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges ».

Le sujet de la vidéo-protection n'a pas été tranché par l'exécutif départemental dont l'un des représentants au CDEN, répondant d'ailleurs à une première interrogation sur ce sujet, a affirmé qu'un diagnostic était en cours et que rien n'était tranché. On est donc loin, s'agissant de la vidéo-protection, d'un programme prévisionnel des investissements sur lequel un vœu aurait pu, en effet, être voté.

J'ai donc refusé de soumettre au vote, une posture puisque le CDEN était dans l'incapacité à ce stade, de connaître et, a fortiori, de voter un vœu qui fait état d'investissements dont il n'a pas connaissance. Cela n'a rien à voir avec le dialogue social, c'est plus sûrement lié au simple bon sens.

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35